



Hackathon  
Bat'Intell Mission  
à

**COPERNIC**

**REGLEMENT**

---

## REGLEMENT DE L'HACKATHON BAT INTELL' MISSION-COPERNIC

---

### Article 1 – Organisation

Bordeaux Technowest et la mairie de Saint-Médard-en-Jalles, ci après nommée Structure Organisatrice, ont décidé d'organiser le premier Hackathon du futur **incubateur d'entreprises** de la ville de Saint-Médard-en-Jalles baptisé Copernic.

Copernic, site regroupant à terme un incubateur d'entreprises, une pépinière, un espace de co-working et un fab lab ouvrira en janvier 2017 avec pour thématique particulière : « le bâtiment intelligent ».

Afin de mobiliser les futurs « parrains » et partenaires du lieu mais aussi pour commencer à agiter l'écosystème local, la mairie de Saint-Médard-en-Jalles et Bordeaux Technowest organisent un concours en 12 heures chrono (08h du matin, 20h le soir) au cœur du futur incubateur Copernic le samedi 05 novembre 2016.

La participation au concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans minimum, pénalement responsable, résidant légalement en France métropolitaine, préalablement inscrite.

Chaque Participant devra se présenter avec son propre matériel et ses logiciels. Les Participants restent seuls responsable de leurs matériels et logiciels. Une connexion internet Wifi sera disponible durant tout le concours.

### Article 2 – Modalités de participation

La participation au concours se fait grâce au formulaire en ligne dans les conditions de l'article 6 du présent règlement. Pour s'inscrire les Participants devront compléter le formulaire au plus tard le 2 novembre à minuit. La Structure Organisatrice accusera réception des inscriptions au Concours par courrier électronique à l'adresse renseignée par les Participants sur le formulaire d'inscription.

La Structure Organisatrice se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription incomplète ou ne correspondant pas à ses attentes. Les Participants peuvent s'inscrire soit individuellement, soit en équipes. Ces dernières devront impérativement être composées de 3 à 4 Participants, à défaut les Participants seront répartis dans les équipes formées par la Structure Organisatrice.

Chaque équipe devra désigner un membre en charge des relations avec la Structure Organisatrice. La présence physique d'au moins un Participant par équipe en permanence sur le lieu du Concours est obligatoire.

Les Participants ne pourront pas contester la constitution des équipes faites par la Structure Organisatrice.

Les Participants s'engagent à produire, lors du Concours, des créations originales et personnelles n'ayant fait l'objet d'aucune cession à un tiers, diffusion ou publication sous n'importe quelles formes, conditions et supports que ce soient.

Chaque Participant autorise à titre gratuit la Structure Organisatrice d'exploiter, et notamment de diffuser, de reproduire et d'exposer son image, fixée sur tout support et notamment photographique ou vidéo réalisé lors de l'évènement, en France ou dans tout pays par tous moyens dans le cadre de sa communication interne et/ou institutionnelle à destination des collaborateurs du hackathon.

Il est précisé que la Structure Organisatrice ne fournira aucune prestation, ni garantie autre que la dotation consistant uniquement en la remise des prix prévus au présent règlement. Ainsi, l'ensemble des frais et notamment les frais nécessaires pour se rendre sur le lieu du Concours, les frais d'hébergements, les frais de restaurations (autre que ceux expressément mentionnés dans le présent règlement), restent à la charge exclusive des Participants.

### Article 3 – Déroulement du Concours

Les inscriptions sont ouvertes du 15/09/2016 jusqu'au 02/11/2016 minuit. Aucune inscription ne sera prise en compte après l'expiration de la date limite. Le Concours débute le samedi 05 novembre à 08h et prendra fin le samedi 05 novembre à 20h et aura lieu à Copernic (60 place de la République, 33160 Saint-Médard-en-Jalles).

#### **Programme du samedi 05 novembre**

08h Kick-off

Présentation et explications des règles du concours. Le micro est laissé aux participants pour présenter des idées et aux coachs pour se présenter.

08h30 Distribution des sujets aux groupes encadrés par les coachs

12h 00 Déjeuner

16h 00 Pause goûter

18h 00 Fin du timing réflexion, préparation des PowerPoint

19h 00 Soutenances orales face au jury

20h 00 Délibération et résultats du concours hackathon Copernic

20h30 Cocktail de clôture

### Article 4 – Désignation des équipes gagnantes et remise des lots

A la fin du Concours le samedi 05 novembre à 21h00, les équipes gagnantes seront sélectionnées par le jury. Le jury sera composé des différents parrains des entreprises ayant proposé un sujet.

Le jury évaluera les applications soumises pour le Concours en fonction de différents critères d'évaluation.

Les critères sont:

- Réponse pratique aux problématiques de l'entreprise
- Originalité (proposer un concept peu ou pas encore exploité)
- Innovation (proposer un concept à caractère innovant avec un intérêt qualitatif pour la cible du Hackathon)
- Degré de finition et de qualité du prototype/concept
- Faisabilité technique de la proposition
- Qualité de la présentation orale

Chaque équipe disposera de 10 minutes pour présenter son prototype au jury.

La décision du Jury est souveraine et n'a pas à être motivée ou justifiée. La décision du Jury ne pourra en aucun cas être contestée par les Participants. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être présentée suite à la désignation des gagnants. Les prix seront remis aux Participants composant les équipes gagnantes à l'issue du Concours. Les prix seront acceptés tels qu'ils sont annoncés. Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé par les gagnants. Aucune contrepartie ne pourra être demandée par les gagnants sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale, adresse internet et/ou numéro de téléphone).

Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité de la participation et l'annulation de la Dotation attribuée à l'équipe.

#### Article 5 – Dotation

1er prix : Prix du lauréat entrepreneuriat Copernic

L'équipe classée première recevra le prix COPERNIC composé d'une année à l'incubateur d'entreprises. L'incubateur a pour objectif de transformer votre idée innovante en entreprise performante.

2<sup>nd</sup> prix : Prix coup de cœur du jury

L'équipe classée seconde recevra une dotation en tablettes numériques.

3eme prix : Prix spécial du jury

L'équipe classée en troisième position recevra une dotation en mini-drônes.

## Article 6 – Propriété intellectuelle et confidentialité

Le Participant déclare disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou être dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du ou des titulaire(s) des droits de l'application. Le Participant reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas d'inexactitude de la présente déclaration et de violation de son obligation de garantie, la Structure Organisatrice et ses partenaires étant garanti contre tous recours de tiers à cet égard.

La Structure Organisatrice conserve la propriété exclusive des données qu'elle met à disposition des Participants pendant la durée du Concours. Ces données pourront cependant être utilisées par les Participants dans le cadre d'une valorisation des projets conçus lors de l'évènement à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

De manière absolue, le droit moral de l'auteur ou des auteurs des données est réservé et les Participants ne pourront utiliser les données que dans le strict respect de ce droit.

L'autorisation, pour les Participants, d'utiliser les données telles que mises à disposition par la Structure Organisatrice ou sous une forme dérivée est limitée à la durée du Concours Hackathon Bat Intell Mission. Pour toute utilisation des données en dehors du cadre du Concours Hackathon Bat Intell Mission, un accord écrit préalable devra nécessairement être conclu entre le Participant et la Structure Organisatrice.

Le Participant déclare disposer de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou être dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du ou des titulaire(s) des droits de l'application. Le Participant reconnaît être informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas d'inexactitude de la présente déclaration et de violation de son obligation de garantie, la Structure Organisatrice et ses partenaires étant garanti contre tous recours de tiers à cet égard.

## Article 7 : Acceptation du règlement

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les dispositions.